



DEPARTEMENT DU GARD VILLE D'AIGUES-VIVES

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 mai 2009

Le quatre mai de l'an deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le 27 avril 2009.

PRESENTS : Mesdames FOURCAUD, PRADEILLE, GROSSI, GONZALES, AUDIBERT, MOUCHET, JORDANA ; Messieurs REY, HUMBERT, RICOU, BONFILS, BLANC Guy, BLANC Louis, NIQUET, FABARON, LIBOUREL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame CANO pour Madame FOURCAUD ; Monsieur GOELLNER pour Monsieur REY ; Monsieur TISSERAND pour Monsieur NIQUET.

ABSENTS : Madame REDON ; Messieurs REMY, ESPAZE, GAZAGNE.

Secrétaire : Monsieur Jacky NIQUET.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 21 avril 2009.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 avril 2009 est approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une administrée a engagé un référé contre la commune concernant une autorisation d'urbanisme délivrée à un voisin. Dans le cadre de ce dossier, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ester en justice et de désigner le cabinet d'avocats de Maître Courrech afin d'assurer la défense de la commune.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SYNDICAT DE GESTION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES DU GARD

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes de Leins Gardonnenque au Syndicat de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Afin d'assurer la maintenance et l'entretien des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose d'approuver le contrat à passer avec la société COFELY GDF SUEZ à compter du 1^{er} mai 2009, pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois. Le montant annuel des prestations s'élève à 42 528,28 € TTC.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

FETE VOTIVE : DROIT DE PLACES

Dans le cadre de la fête votive 2009, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les droits de place suivants :

- Bauzil et Caléjon : 346 €
- Boileau Daniel : 220 €
- Caramel Serge : 220 €
- Caramel Serge : 275 €
- Chaptal Jean-Marc : 525 €
- Chaptal Marilyne : 314 €
- Marcon Alain : 503 €
- Maxlie : 346 €
- Rigal Jouve : 105 €
- Sagnier Michel (roulette) : 1 200 €
- Sud Camargue Eurl Véro Snack : 183 €
- Wintestan : 183 €
- Bar du Griffes : 2 000 €
- Bar de la place : 1 000 €
- Bar des arènes : 1 000 €
- Boulangerie « les délices d'Aigues-Vives » : 125 €

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE : DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les problèmes rencontrés sur le réseau d'alimentation en eau potable qui dessert la commune. La DDAF, consultée à ce sujet, a proposé de faire réaliser une étude diagnostic et un schéma directeur du réseau.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que ce type d'étude peut être subventionné par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ainsi que le conseil Général du Gard. Il propose alors de solliciter ces aides.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réalisation d'un schéma directeur d'eau potable. Il précise qu'après consultation des entreprises, les offres les mieux disantes pour réaliser les prestations sont les suivantes :

- Lot 1 : travaux préparatoires, SDEI pour un montant de 25 635 € HT.
- Lot 2 : étude diagnostique, GINGER pour un montant de 16 350 € HT.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

JURY CRIMINEL 2009

Conformément au code de procédure pénale, notamment les articles 254 et suivants relatifs au jury d'assises, Monsieur le Maire propose de procéder au tirage des personnes susceptibles d'être appelées à participer au jury d'assises.

Préalablement, il rappelle les conditions sine qua none pour remplir la fonction de juré :

- Les personnes doivent avoir plus de 23 ans.
- Sont exclus conformément à l'article 258 du code de procédure pénale : les personnes âgées de 70 ans ou les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assise.
- Sont exclus conformément à l'article 257 du code de procédure pénale :
 - o les membres du Gouvernement, du Parlement, du Conseil Constitutionnel, du Conseil Supérieur de la Magistrature, du Conseil d'Etat, de la cour des Comptes, des tribunaux administratifs,
 - o les magistrats de l'ordre judiciaire, des tribunaux de commerce,
 - o les assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux,
 - o les conseillers prud'homme,
 - o les membres du corps préfectoral,
 - o les fonctionnaires des services de police ou de l'administration pénitentiaire,
 - o les militaires en activité.

Les personnes ensuite tirées au sort sont :

- Madame Nadine Sylvette BONNET
- Monsieur Folco Olivier FRANCO
- Monsieur Yves ZARAGOZA
- Monsieur Jean Denis MIQUEL
- Monsieur Jean-Pierre Léon DEVILLE
- Madame Sophie Andrée RICOU

MATERIEL D'INVESTISSEMENT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que l'acquisition du matériel suivant soit prise en charge dans les dépenses de la section d'investissement du budget général 2009 :

- Fond de livres (médiathèque) : 707,99 €.
- Matériel d'hygiène canine : 477,20 €.
- Panneaux de signalétique : 433,55 €.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE